Contribution de Michel JEANJEAN, Ancien préfet – Administrateur supérieur des Iles Wallis et Futuna – Chef du Territoire

Cycle de Conférences « Les Outre-mer français » : « Les îles Wallis-et-Futuna : une terre coutumière au cœur du Pacifique sud »

Académie des sciences d'outre-mer

19 mars 2026

Lorsque j'évoque Wallis et Futuna, deux questions fusent le plus souvent : C'est bien au milieu du Pacifique ? N'est-ce pas là où il y a des rois ?

Qu'en est-il ?

1/ LES DONNÉES OBJECTIVES

Mata-Utu, le chef-lieu de cette collectivité territoriale est à 17 000 km de l'hexagone.

Position exacte : 14° 18' 07" Sud / 178° 06' 34" Ouest

Mata-Utu est donc à 1550 km au sud de l'équateur (latitude de Lima, de Brazzaville et de Jakarta)

Avec une particularité : Wallis et Futuna jouxtent par l'Ouest la ligne de changement de date, ce qui en fait le premier territoire français à passer à l'année suivante.

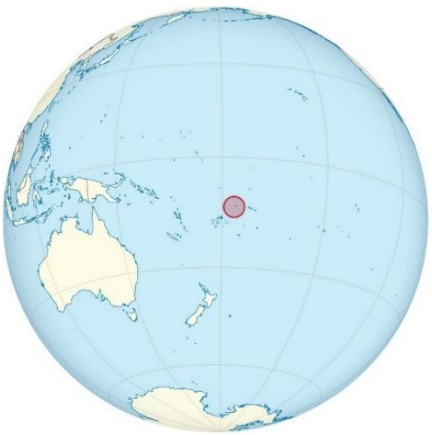

Nous sommes au cœur de l'immensité océanique. Mais à l'échelle du Pacifique, il y a des îles que l'on peut considérer comme proches : les Tonga à 250 km au sud, les Fiji à 260 km au sud-ouest, les Samoa à 380 km à l'Est.

Attention : la proximité géographique ne veut pas dire faciliter d'accès. Il n'y a aucune liaison maritime passagère entre Wallis et ces différentes îles.

Un cargo et un pétrolier desservent le territoire à raison d'une rotation toutes les trois semaines environ.

La seule liaison aérienne extérieure (En 2022 : 40 000 passagers) est Nouméa – Wallis - Nouméa en Airbus A 320, trois fois par semaine. Quelquefois le vol fait escale à Nandi (Fiji)

Entre Wallis et Futuna, un vol aller-retour par jour environ, assuré par un Twinn Otter d'une douzaine de places et qui emporte un peu de fret.

Depuis Paris, la ligne traditionnelle et la plus directe est : Paris-Singapour-Nouméa- Nandi - Wallis

En tout 29 heures de vol plus les escales. 11 heures de décalage horaire.

Arrivé à Wallis et Futuna on découvre qu'il ne s'agit pas d'un archipel, mais de deux petits archipels distants de 230 km.

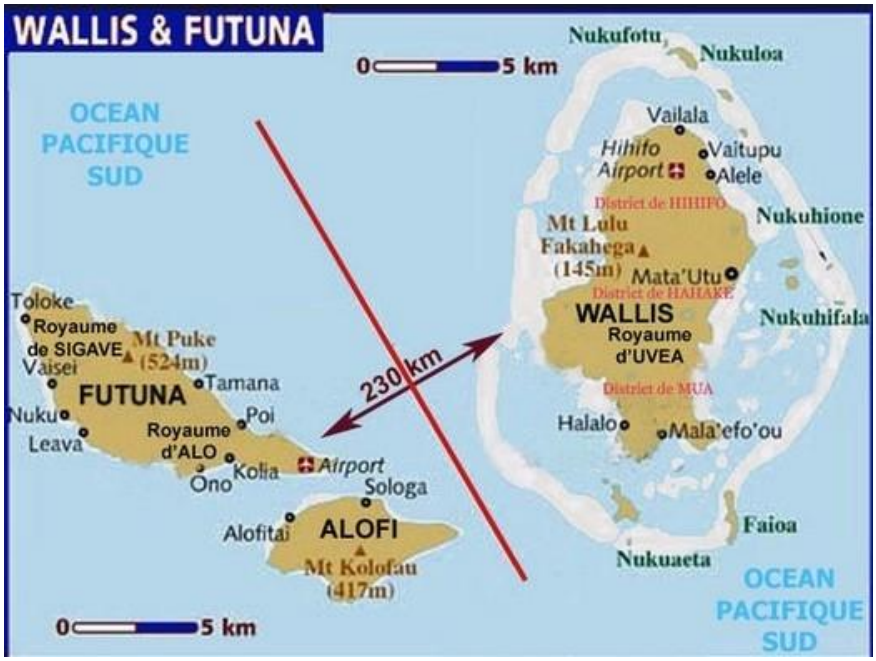

Ces îles (surface totale : 142 km2) sont en fait le sommet de montagnes océaniques d'origine volcanique.

Le relief est plus érodé à Wallis (sommet à 154 mètres) qu'à Futuna, dont le Mont Puke culmine à 524 mètres.

Les paysages sont verdoyants, plantés de nombreux cocotiers. Les zones les moins fertiles sont couvertes d'une lande.

Un important récif corallien délimite un vaste lagon parsemé d'îlots à **Wallis.**

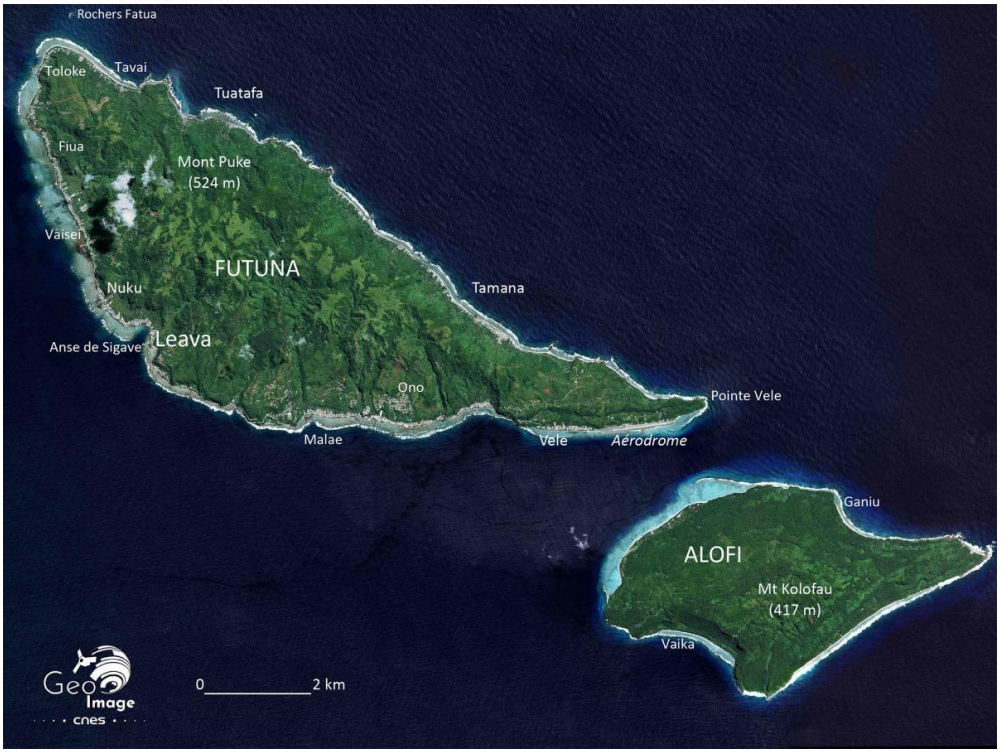

Pas de lagon à **Futuna**, qui est une île montagneuse difficile d'accès depuis la mer, mais présence d'une importante île sœur : Alofi, inhabitée une grande partie de l'année.

Nous sommes très près de la Fosse des Tonga avec ses fonds de plus de 10 000 mètres.

Météo-France définit ainsi le climat **: Les îles de Wallis et Futuna ont un climat tropical maritime caractérisé par une chaleur et une humidité importante.**

Effectivement, la température moyenne annuelle est supérieure à 25 degrés.

L'hygrométrie oscille de 82 à 85 %.

Les précipitations sont abondantes, supérieures à 3 300 mm par an et le ciel est souvent chargé.

Il s'agit d'un climat très régulier **:** les saisons sont à peine marquées et il n'y a donc pas de saison sèche. Les variations diurnes et en particulier l'amplitude thermique sont, elles aussi, très faibles.

Au dernier recensement (2023), le territoire comptait 11 150 habitants.

La population était répartie entre 8 088 habitants à Wallis et 3 063 à Futuna.

Depuis 25 ans, cette population a baissé régulièrement sous les effets conjugués de la contraception, longtemps fustigée par l'Église, et d'une émigration vers la Nouvelle-Calédonie (emplois dans l'exploitation du nickel) et vers l'hexagone (études supérieures).

Il semblerait que le nombre d'habitants tend à croître à nouveau sous l'effet de nombreux retours au *fenua* (le *fenua* c'est le territoire, la terre, l'île, le village. Ce mot symbolise le lien profond qui unit les hommes à leurs racines. Un lien d'autant plus fort que nous sommes dans un environnement insulaire cerné par l'immensité de l'océan) dus à la crise économique et politique que connaît le Nouvelle-Calédonie.

Les langues futuniennes et wallisiennes appartiennent au sous-groupe du proto-polynésien nucléaire de la famille des langues polynésiennes.

Bien sûr, les langues ont évolué en interne et sous l'influence du contact avec d'autres langues : principalement l'anglais des marchands, le latin des prêtres catholiques et le français de l'administration.

L'enseignement dans le primaire se fait dans les deux langues : français et langue locale. À partir de l'entrée au collège la langue utilisée est le français, qui est la langue officielle, mais il est possible de se perfectionner dans la langue locale.

En 2015, l'Assemblée territoriale a voté la création d'une Académie des langues wallisienne et futunienne, chargée de la promotion et de la sauvegarde des langues et de la culture locale.

Un exemple d'adage issu de la sagesse populaire :

Le proverbe français « tel père, tel fils » trouve son équivalent en futunien : *« e tupu fa'i le pata o pata »,* ce qui littéralement veut dire : « le bananier pata pousse, mais reste toujours un bananier pata »

2/ UN PEU D'HISTOIRE

Sur **les temps les plus anciens**, les chercheurs admettent avoir plus d'hypothèses que de certitudes.

Aujourd'hui**, les archéologues s'accordent pour faire remonter la première vague de migrations à 1400 ans avant J.-C pour Wallis (dont le nom local est Uvea) et à 800 ans avant notre ère pour Futuna et Alofi (un temps appelées îles de Horn).**

Ces ancêtres des populations locales d'aujourd'hui vivaient de l'agriculture extensive sur brulis et secondairement de la pêche, de la chasse et de la cueillette.

Ils ont apporté avec eux l'arbre à pain, l'igname, le taro. Ils élevaient des cochons noirs, des chiens « jaunes » et des poules originaires d'Asie.

Ces hommes, les Austronésiens, arrivèrent en Océanie avec la poterie Lapita (La poterie Lapita doit son nom au site de Nouvelle Calédonie où elle fut découverte en 1956. Les fragments de poterie Lapita, découverts dans plusieurs centaines de sites, sont des marqueurs de la progression du peuple austronésien en Océanie).

Ils vivaient, il y a plus de 6 000 ans, en Chine méridionale. Lors de leur long voyage ils rencontrèrent d'autres populations installées bien avant eux avant de prendre la mer et de conquérir les îles lointaines de l'Océanie.

C'est ainsi que les premières pirogues à toucher les îles Wallis et Futuna, depuis les Samoa, étaient conduites par des hommes bien différents de leurs lointains ancêtres partis de Chine.

Ces remarquables navigations au long cours, étaient hasardeuses, mais surtout, elles n'étaient pas décidées sereinement. Elles étaient le plus souvent le résultat de famines ou de guerres tribales ou des deux causes conjuguées. Il s'agissait de partir pour investir une autre terre ou de mourir.

Après avoir occupé l'immédiat bord de mer, les populations se sont établies sur tout le pourtour des îles, puis ont fondé des villages dans l'intérieur aux endroits propices à la culture du taro.

Les hommes de cette époque reculée habitaient déjà des *fale* composés d'une seule grande pièce encadrée par des poteaux porteurs d'une charpente solide recouverte de feuilles de pandanus. Le sol de ces habitations était recouvert de matériaux coralliens et de sable sur lesquels les femmes posaient nattes et tapas.

À Wallis, vers l'an mille après J.-C, des envahisseurs, venus des îles Tonga, sont arrivés en nombre. Puis en 1400 environ une seconde vague a permis l'établissement d'une lignée de chefs autoritaires, bien organisés, solidement implantés, qui ont construit un fort important que l'on visite aujourd'hui (fort tongien de Lanutavake) et qui ont progressivement pris leur indépendance vis-à-vis des Tonga.

Ils n'ont jamais colonisé Futuna. En effet, le relief plus escarpé rendait la défense contre les assaillants plus aisée.

À noter que pendant cette période pré-européenne, l'entité Wallis et Futuna n'existent pas, les deux archipels étaient totalement indépendants l'un de l'autre.

Et puis les Européens sont arrivés…

Le premier contact est le fait de hollandais. Il s'agissait d'un marin expérimenté Cornelius SCHOUTEN et d'un marchand d'Amsterdam Isaac LE MAIRE.

L'objectif était de découvrir de nouvelles contrées et « faire gros commerce et charger des vaisseaux entiers de précieuses marchandises »

C'est en avril 1616 qu'ils mouillèrent à Futuna. Par incompréhension mutuelle, le contact fut rude. Il y eut des morts, mais les marins purent finalement faire aiguade et se procurer des vivres frais.

Wallis ne fut reconnue qu'en 1785, 150 ans après Futuna, par le capitaine Samuel WALLIS.

Dès lors Wallis, comme Futuna furent peu visités avant que l'arrivée des baleiniers en Océanie occidentale ne multiplie les contacts.

Les missionnaires

Les pères du Sacré-Cœur de Picpus avaient la charge de l'Océanie orientale depuis 1827.

En 1836, un petit groupe de prêtres de la région de Lyon est autorisé à créer une nouvelle congrégation**, la Société de Marie**, à condition qu'elle prenne en charge l'évangélisation du reste de l'Océanie.

C'est ainsi qu'un navire déposa, en novembre 1837, à Futuna le père Pierre Louis, Marie CHANEL, qui mourra assassiné, et un autre à Wallis, le père Pierre BATAILLON.

Les deux missionnaires réussirent, l'un par son énergie et son autorité (Père Bataillon), l'autre par sa piété et son martyr (Père Chanel)

L'assassinat du Père Chanel à Futuna, par un certain Musumusu, semble lié au fait que le religieux aurait poussé un fils de roi, récemment converti, à briser un important tabou en signe de rupture avec les croyances anciennes.

Sur les lieux du crime, une basilique monumentale a été érigée. Une châsse principale et un reliquaire, qui contiennent le corps et la tête du martyr, canonisé en 1954 et déclaré premier martyr et patron d'Océanie, sont exposés à l'adoration des fidèles.

Puis les Pères reçoivent le soutien de femmes laïques pieuses et dévouées venues de la région de Lyon à l'initiative de Melle PERROTON qui arriva la première en 1846.

Il faut saluer le courage de ces religieux qui, après un long voyage éprouvant depuis l'Europe, étaient déposés dans des îles dont la population avait la réputation justifiée d'anthropophages.

À Futuna, la Père Chanel a assisté en 1839 à la dernière guerre entre le royaume d'Alo et celui de Sigave.

La bataille sanglante de Vai s'est soldée par une soixantaine de morts. Aujourd'hui encore, la chefferie d'Alo qui en est sortie vainqueur, a la préséance sur celle de Sigave.

Les antiques formations de combat.

Une formation comprend trois divisions principales, entourant le *sau* -le chef de guerre-, ceint du *pala* -la coiffe de guerre- constituée de plumes blanches de la queue d'un tavake (phaeton lepturus).

Devant lui le *ki*, groupe des plus braves avec à sa tête l'homme qui porte le *lafa*, la lance avec laquelle on ouvrira les hostilités. Ce porte-*lafa* est toujours un grand guerrier. Quant à la lance, elle ne pourra être envoyée que dans le *ki* adverse.

Les guerriers réunis au sein du *ki* ont pour mission de provoquer l'adversaire en poussant le *kalaga* ou cri de guerre. Il leur incombe aussi d'implorer les dieux afin qu'ils leur accordent une bonne fortune pendant les combats.Ces guerriers sont les plus exposés. De leur bravoure dépend l'issue de la bataille. Ils exécutent le *tu,* ensemble des cris et gesticulations destinés à effrayer l'ennemi.

Le gros de l'armée se tient à droite et à gauche du chef de guerre, formant deux ailes symétriques.

Deux *mu'a* entourent le *sau* avec mission de veiller sur lui. C'est un grand honneur que d'être *mo'a* du *aliki sau*.

Enfin, derrière le *sau*, suivent les vieux *alik*i, qui ne sont plus en âge de combattre, mais qui sont prêt à mourir sur le champ de bataille.

D. Frimigacci. 2001

Devenus conseillers des grands chefs de l'époque, que depuis lors on appelle des rois, les missionnaires catholiques successifs accroîtront leur influence au point de devenir prépondérants. On a même pu parler de théocratie du milieu du XIX au milieu du XX -ème siècle.

Le Protectorat

Destiné principalement à éviter une prise de possession par les Britanniques basés à Fiji, un double traité de protectorat avec la France fut signé en 1887 et 1888.

Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale ce protectorat fut théorique. Le Résident, dépendant du Gouverneur de Nouvelle-Calédonie, étant totalement démuni de moyens.

Entre les deux guerres mondiales un embryon d'administration se met en place. Le Résident dispose désormais d'un chancelier, d'un opérateur radio et de quelques gendarmes. L'arrivée de médecins permet de porter assistance à une population qui ne connaît jusque-là que la médecine traditionnelle.

Un évènement majeur fut à l'origine de l'entrée soudaine de Wallis dans le monde moderne : il s'agit de la création en 1942 d'une base de transit américaine qui, dans le cadre de la guerre du Pacifique, a maintenu jusqu'à 5 000 hommes sur place.

Le dollar coule à flot, les produits de consommation sont offerts à petit prix. Du coup la récolte du coprah et les cultures vivrières sont abandonnées. Au départ des Américains, en 1944, le réveil sera rude.

La période 1945-1960 sera troublée. Les chefs traditionnels et la Mission ont du mal à contenir une population qui a goûté à la société d'abondance et qui ne se contente plus d'une austère vie coutumière très imprégnée de religion.

Le Territoire

C'est ainsi qu'en 1959 les trois rois, sous l'impulsion de l'un d'entre eux, le *Lavelua* Tomasi Kulimoetoke, et avec le soutien de l'Eglise, demandent un changement de statut.

Homme lucide et d'un grand charisme, le *Lavelua* est conscient que le Protectorat n'apporte qu'une liberté illusoire et que l'absence de statut international clair est un frein au développement.

Elu *Lavelua* jeune, respecté et même aimé de ses concitoyens, Tomasi Kulimoetoke assurera la fonction du 12 mars 1959 à sa mort le 7 mai 2007.

En fait, les rois demandent la nationalité française pour tous les citoyens, le maintien des coutumes et institutions existantes, que les lois de la République ne s'appliquent que si elles sont approuvées localement, la séparation d'avec la Nouvelle Calédonie et la création d'un conseil commun aux trois royaumes. Ils demandent aussi l'enseignement généralisé et la santé gratuite pour tous.

Le Général de Gaulle, surpris, exige qu'un référendum d'autodétermination soit organisé. Vote positif à 94 %.

La réponse du Général De Gaulle :

« Profondément touché par votre volonté de rejoindre la communauté française, et comprenant vos soucis et vos craintes quant à l'avenir de vos enfants, de vos populations et quant au devenir de vos coutumes, traditions et religions, moi, Général de Gaulle, président de la République française, je vous donne ma parole que le fait d'abandonner votre statut de protectorat français pour adopter celui de Territoire d'Outre-Mer n'empêchera pas que vos rois, vos chefs, vos coutumes, vos traditions et votre religion soient conservés et respectés par la République française. Si à l'avenir votre statut, que vous aurez choisi et voté, devait être changé, ce changement ne viendrait que de vous et de vous seuls »

5 octobre 1959

C'est le texte fondateur du rattachement.

Sur ces bases, le 29 juillet 1961, l'Assemblée nationale vote une loi statutaire qui est encore appliquée aujourd'hui sans modification majeure.

3/ LES INSTITUTIONS ACTUELLES

La loi statutaire actuelle est très dérogatoire par rapport aux institutions locales en vigueur aussi bien en Métropole qu'Outre-Mer.

Quelques exemples :

- La sécurité et l'enseignement, mais aussi la santé, sont intégralement pris en charge par l'État sans qu'aucun impôt national ne soit perçu…
- Le représentant de l'État exerce les fonctions de « chef du Territoire », il préside le Conseil de territoire, il assure l'exécutif de la Collectivité territoriale… et plus généralement « prend en toutes matières les mesures qu'il juge devoir être prises d'urgence et être nécessaires à la bonne marche des institutions locales, à la protection des citoyens et de leurs biens, à la sauvegarde des personnes, de l'économie locale ou des libertés »
- Les grandes et petites chefferies coutumières ont une légitimité reconnue par la loi
- Il n'y a pas de cadastre, ni de notaire. La propriété foncière telle que nous la connaissons, n'existe pas. Les familles ont des droits ancestraux, mais la plus grande partie de la terre appartient à la communauté villageoise. Ce sont les chefferies qui attribuent ou reprennent les terres selon d'obscures règles coutumières.
- Comme la tradition orale est la règle, les décisions coutumières ne sont pas écrites, et ne peuvent donc faire l'objet d'aucun recours devant une juridiction.
- Il n'y a pas de communes, donc pas de maire ni de conseil municipal élu mais des villages avec des chefs de village nommés par la grande chefferie avec l'accord des villageois.

La liste est longue…

De fait, il existe sur place, quatre pouvoirs :

Les grandes chefferies.

Soyons clairs : la loi ne qualifie personne de rois. Il ne saurait y avoir de rois dans la République !

Hormis la déclaration du Général de Gaulle qui parle de rois, seuls l'Église et l'usage donnent aux grands chefs coutumiers le titre de roi.

Ces grands chefs traditionnels sont :

Le *Lavelua* à Wallis, secondé par le *Kalaekivalu*, son premier des ministres

À Futuna : Le *Tuiagaifo* à Alo et le *Tamolevai* à Sigave

Ils sont élus par les chefs des grandes familles (les familles *aliki*, c'est-à-dire les familles nobles) lors d'une réunion coutumière non publique.

Ils peuvent être destitués dans les mêmes conditions. La charge n'est donc pas héréditaire.

L'élection des rois n'est pas un évènement routinier de tout repos : à Wallis, outre les rivalités de personnes, deux groupes s'affrontent depuis des siècles. Le premier est issu du Sud de l'île, le second du Nord. Dès l'époque tongienne les habitants du Nord se sont montrés rebelles vis-

à-vis des chefs arrivés des Tongas. Aujourd'hui encore ce clivage existe, sous une forme relativement modernisée : les nordistes se qualifiant de « Rénovateurs » au détriment de la chefferie officielle en place. Il est même arrivé que deux rois soient élus.

À Futuna ce sont les rivalités de personnes et de villages qui dominent de telle sorte que dans les deux circonscriptions de longues périodes sans roi sont observées.

Des femmes au caractère affirmé ont été reines à Wallis. (Falakika en 1858, Amélia de 1869 à 1894, signataire du Protectorat à Wallis et plus récemment : Aloisia de 1953 à 1958).

Autour d'eux, quelques ministres. Rois et ministres sont rémunérés. Officiellement, on ne dit pas royaume, mais circonscription. Ces circonscriptions sont découpées en districts.

Celui qu'on appelle roi est président du Conseil de circonscription, mais n'est pas chef de circonscription. C'est le préfet, représenté par un fonctionnaire, qui l'est.

Ces grands chefs traditionnels ont une autorité morale importante sur les wallisiens et les futuniens. Autorité morale renforcée par leur maîtrise du foncier, par un impôt en nature et une police coutumière, peu visible, sans uniforme, mais réelle.

Il est à noter que ces chefs coutumiers ont en général, le sens des responsabilités et ont conscience de devoir guider le peuple vers un avenir sûr et si possible meilleur.

Ils sont souvent âgés, et dans une société qui respecte les anciens, les autres partenaires ne souhaitent pas l'affrontement avec eux mais recherchent le consensus.

L'Église catholique.

Elle est représentée par un évêque et un clergé très présent dans les villages.

Elle n'a plus l'ambition de jouer un rôle politique, mais sa proximité avec les autorités coutumières lui permet de garder une influence réelle.

La vie quotidienne des wallisiens et des futuniens est rythmée par les fêtes religieuses.

Une vaste cathédrale a été édifiée à Mata-Utu. Une imposante basilique a été construite à Futuna sur les lieux de la mort du Père Chanel.

Chaque village a une église monumentale qui est entretenue avec soin par la population.

La basilique Saint Pierre Chanel à Futuna

L'intérieur de la cathédrale de Mata-Utu

Les élus nationaux et locaux.

Cette catégorie est représentée par un député, un sénateur et un Conseil territorial composé de 20 membres.

Le député et le sénateur sont élus dans les mêmes conditions qu'en Métropole.

Les conseillers territoriaux sont élus au suffrage universel par district, règle très critiquée, car propice au clientélisme.

L'Assemblée territoriale délibère sur les affaires relevant de la collectivité territoriale, notamment le budget.

Les ressources de la collectivité sont les dotations d'État et des taxes douanières à l'importation des marchandises, ainsi qu'une taxe à la consommation, dont les taux sont fixés par l'Assemblée territoriale.

Pendant longtemps l'activité philatélique, qui a fait connaître Wallis et Futuna dans le Monde entier, a constitué une ressource importante pour le territoire, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

La décentralisation n'est pas arrivée jusqu'à Wallis et Futuna : le préfet rend exécutoire et publie les délibérations de l'Assemblée territoriale.

L'État

Le préfet, administrateur supérieur, chef du Territoire, représente l'État.

Il est secondé par un secrétaire général, un chef de cabinet, un délégué à Futuna et des chefs de service d'État, dont un Vice-recteur, un Payeur, un commandant de la Gendarmerie, un directeur de l'Aviation civile… mais aussi des services communs État et Territoire.

L'État c'est aussi un tribunal, l'Agence de santé et une importante station de radio-télévision : « Wallis et Futuna la première » relevant de France télévision.

La position du représentant de l'État, indiscutablement dominante, assurément trop dominante, ne doit cependant pas faire illusion.

La coutume est omniprésente et son pouvoir est fort.

En outre, chef de tout, le préfet est responsable de tout. Que ce soit l'arrivée du cargo ou du pétrolier, le ravitaillement alimentaire, la fourniture de l'énergie ou de l'eau, la santé, l'enseignement… dès que quelque chose pose un problème, il doit le résoudre.

Cette réalité, conjuguée avec l'insularité qui donne à tout évènement une ampleur démesurée, et qui limite les moyens d'action, rend la tâche passionnante, mais usante.

À ces quatre pouvoirs il convient d'ajouter l'influence, marginale sur un plan officiel, mais réelle pour le quotidien des habitants, des acteurs économiques, principalement du secteur marchand.

En fait, aujourd'hui, **la confrontation la plus forte est celle qui oppose les grandes chefferies coutumières et l'Assemblée territoriale.**

Les premières savent bien que, dans un contexte de démocratie et de décentralisation, c'est l'Assemblée territoriale qui accroîtra ses prérogatives à leur détriment, en cas de modification statutaire.

C'est pourquoi ils s'y opposent farouchement, éventuellement par la force.

Telle est la raison profonde du surprenant immobilisme statutaire.

4/ PROBLÉMATIQUES ET ATOUTS LOCAUX

À / La première spécificité est l'omniprésence de la Coutume.

Pour faire simple, la Coutume, c'est l'ensemble des règles traditionnelles et religieuses, orales mais soigneusement conservées, qui sont respectées par la population locale. C'est un ensemble de droits et de devoirs.

Elle est légèrement différente à Futuna, qui a gardé la tradition samoane, qu'à Wallis où elle a été très influencée par la culture tongienne.

Ne pas respecter la Coutume « ça fait honte » et expose à un rejet par la communauté, éventuellement à des sanctions coutumières.

La Coutume n'est pas un folklore. Elle concerne la vie privée familiale, comme la vie publique.

- **S'agissant de la vie familiale :**
- La primauté absolue des aînés, des chefs de famille. Un carcan, disent les plus jeunes, notamment diplômés.
- Le respect de tabous (*tapu*), c'est-à-dire des interdits concernant des lieux, des biens ou des personnes.
- La nécessité, pour exister socialement, d'élever des cochons et de cultiver des taros et des ignames.

- Aller à la messe, entretenir les nombreuses églises, y chanter à tour de rôle. Faire des dons. Baptiser les enfants, les conduire à la Communion avec un faste étonnant…

- Entre les personnes et les familles, « faire coutume » c'est apporter aux anciens des cadeaux, en argent ou en nature, quand on va dans un autre village. La tradition veut alors que ces anciens montrent leur acceptation en touchant ce qui a été apporté.

Il est des choses que les familles wallisiennes et futuniennes font, et d'autres qu'elles ne font pas. C'est ainsi.

S'agissant de la vie publique :

- Le respect absolu des grandes chefferies et des petites chefferies de village.

Audience chez *Lavelua*. (Roi de Wallis)

Chacun peut être reçu par les grands chefs coutumiers.

Au rez-de-chaussée du palais *Sagato Soane* (Saint Jean) de Mata Utu, une petite pièce est réservée aux audiences.

Au sol, une grande natte de pandanus. On se déchausse avant d'entrer.

Les personnes d'origine wallisienne ou futunienne ne doivent se présenter devant un roi qu'en tenue traditionnelle, le plus souvent modernisée : jupe en paréo ou en tissus épais, large ceinturon et chemise à l'occidentale pour les hommes. Robe mission pour les femmes.

Les personnes d'origine métropolitaine ou autre, sont reçues en tenue occidentale correcte.

Autour de *Lavelua,* le *KalaeKivalu* (son premier des ministres) et, éventuellement, d'autres dignitaires.

Tous les participants (y-c *Lavelua*) sont assis en tailleur sur la natte, en cercle. Tout le monde est au même niveau, c'est important.

Après les salutations d'usage, et éventuellement la remise d'un cadeau coutumier, on entre dans le vif du sujet. Pas de spontanéité dans la discussion : on parle longuement l'un après l'autre. Si *Lavelua* ne parle pas français, ou mal, un traducteur intervient, ce qui ralentit encore les échanges.

Si le visiteur est un personnage important, un récipient traditionnel en bois, appelé *tanoa*, est disposé au centre de la pièce. Sur un signe de tête du *Lavélua* ou du *KalaeKivalu*, des domestiques présentent successivement, à chacun des participants un bol (le même pour tous) constitué d'une demi-noix de coco, à demi rempli de breuvage.

À la fin de l'entretien, après les salutations d'usage, les visiteurs se retirent en veillant, comme au moment de l'entrée, à ne pas longuement surplomber le *Lavelua*.

Il n'y a, bien sûr, aucun compte-rendu écrit de l'entretien.

- Préparer activement les fêtes nationales, coutumières et religieuses, et bien sûr y participer.

- Offrir, avec son village, lors de ces fêtes, de nombreux cadeaux de valeur, qui sont une sorte d'impôt local en nature (cochons, nattes…)

- Quand on y est admis, assister aux réunions importantes ou villageoises, appelées *fono,* qui ont lieu sous le *fale* commun (salle communautaire de construction traditionnelle), où l'information circule et où les décisions sont prises. On y participe assis en tailleur de telle sorte que personne ne soit positionné plus haut que les autres participants.
- Contribuer à la vie communautaire en participant aux travaux d'intérêt général décidés par le chef de village.

La participation à la vie du groupe (village ou district), respecter des devoirs et obligations (*fatogia*) est essentielle à l'intégration dans la vie sociale.

Cette société est très égalitaire. La réussite n'est acceptée que si les fruits en sont distribués. Accumuler les biens est très mal vu.

Qu'est-ce que le *kava* ?

Le *kava* est une boisson, mais c'est aussi une cérémonie très codifiée.

Le kava est élaboré à partir de la racine d'un poivrier tropical, appelée « Piper methysticum », appréciée dans les îles du Pacifique depuis des siècles. Réduite en poudre, elle est ensuite mélangée à de l'eau puis utilisée lors de cérémonies.

Le *kava*, est un dépresseur, soit une substance qui permet de ralentir l'activité cérébrale et fonctionnelle et d'offrir à son consommateur un sentiment de calme et de bien-être. Bien sûr les effets sont plus ou moins accentués selon la dilution et les quantités consommées.

Ce n'est ni bon ni mauvais. Assez fade. La consistance est terreuse.

Le *kava* ne se consomme pas à la maison, mais lors de cérémonies présidées par un chef coutumier.

Après le cérémonial de la dilution de la poudre dans un récipient spécial en bois appelé *tanoa* et le tamisage avec un petit fagot de bois, vient le temps du partage.

La façon de se placer et l'ordre dans lequel est faite la distribution marquent le rang social de chacun.

Il ne serait pas correct de ne pas boire l'intégralité de la quantité servie dans le bol proposé successivement à chaque participant.

Lors des fêtes, après le kava, viennent les danses accompagnées par un orchestre et des chants.

B/ Le développement de l'économie est une préoccupation constante de l'État depuis la création du territoire, notamment afin d'en réduire le coût pour la République.

Mais, dans ce domaine, les expérimentations, les projets subventionnés, ont généralement échoué.

Il est certain que ce n'est un sujet majeur ni pour la Chefferie coutumière, ni pour les élus ni pour l'Église.

Il faut dire aussi que **cette population de culture polynésienne a peu le sens du commerce, mais un esprit communautaire très marqué**.

Lorsqu'on a un bien, on le consomme ou on l'offre aux chefs coutumiers, à l'Église ou aux familles amies du village. Vendre, « ça fait honte »

Par exemple, depuis des décennies, les pouvoirs publics essayent de créer, à Mata Utu, un marché couvert, où les pêcheurs, les producteurs de fruits et légumes, les éleveurs, viendraient vendre directement leur production. Une clientèle solvable existe, en particulier les fonctionnaires expatriés ou d'origine locale. Ça ne fonctionne pas !

Un prospère importateur d'origine métropolitaine domine le marché de gros local. Il alimente les supermarchés comme les petits commerces de village.

Par ailleurs, l'incertitude permanente sur le foncier n'a pas permis, jusqu'à présent, d'investissements privés lourds, notamment touristiques. Quel investisseur construirait un hôtel de luxe s'il n'est pas certain d'en être durablement propriétaire ?

Mais cette situation peut évoluer. Car le lagon est magnifique et préservé. L'éloignement, qui est un handicap, peut devenir un atout en tenant à distance le tourisme de masse.

En outre, la culture locale, vivante et authentique, peut être un attrait supplémentaire.

Aujourd'hui le territoire vit largement des subsides de l'État.

L'Institut d'émission d'Outre-Mer (IEOM) estime, qu'en 2024, l'État a transféré sur le Territoire un montant évalué à 1 888 629 F CFP (15 821 €) par habitant, dont 595 471 F CFP (4 986 €) au titre de l'éducation et 665 662 F CFP (5 572 €) pour la prise en charge des dépenses de santé.

Le PIB par habitant est élevé pour la région : 16 700 €

La monnaie d'usage local est le Franc pacifique (F CFP) qui a la particularité d'avoir un taux de change fixe avec l'Euro, auquel il est adossé. (1 000 F CFP = 8,38 €)

Cette monnaie commune à la Polynésie française, à la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna, est émise par l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM) qui fait office de banque centrale.

L'IEOM résume la situation économique locale : « Le secteur public joue un rôle prépondérant dans le soutien de l'économie de Wallis-et-Futuna : il représente 75 % des salaires versés. La demande publique représente à elle seule 73 % du PIB.

La contribution du secteur privé dans la création de richesses reste faible. Les exportations sont peu significatives du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement des marchés potentiels ».

Les îles Wallis et Futuna sont très dépendantes des importations tandis que les exportations sont quasiment inexistantes. Alors que la part de l'autoconsommation alimentaire tend à baisser depuis plusieurs décennies, cette dépendance aux importations tend à s'accroître.

Le territoire importe plus de 40 000 tonnes de marchandises par an (2024)

Globalement, trois pôles géographiques se partagent à parts quasi égales l'essentiel de la valeur des importations : 35 % sont en provenance d'Europe, 34 % d'Océanie et 26 % d'Asie.

La France métropolitaine reste le premier pays d'origine des biens importés.

C/ Par ailleurs, les grands fonds sous-marins renferment des richesses minières difficiles à exploiter, mais réelles.

Les nodules polymétalliques et les cheminées hydrothermales, sont nombreux.

Si les nodules polymétalliques sont maintenant bien connus de tous, les cheminées hydrothermales le sont moins.

Les cheminées hydrothermales.

Il existe, dans les fonds marins, d'importantes sources d'eau chaude.

Lors de son émission, le fluide très chaud (plus de 300 °C) rencontre la masse d'eau de mer froide (2 °C environ), provoquant une précipitation rapide des minéraux dont il est chargé (fumeurs noirs).

Ainsi se forment des cheminées de plusieurs dizaines de mètres de haut dont la composition intéresse les industriels.

En règle générale les cheminées sont principalement composées de soufre, de fer, de cuivre et de zinc, mais elles peuvent contenir de fortes concentrations de terres rares à haute valeur stratégique et commerciale.

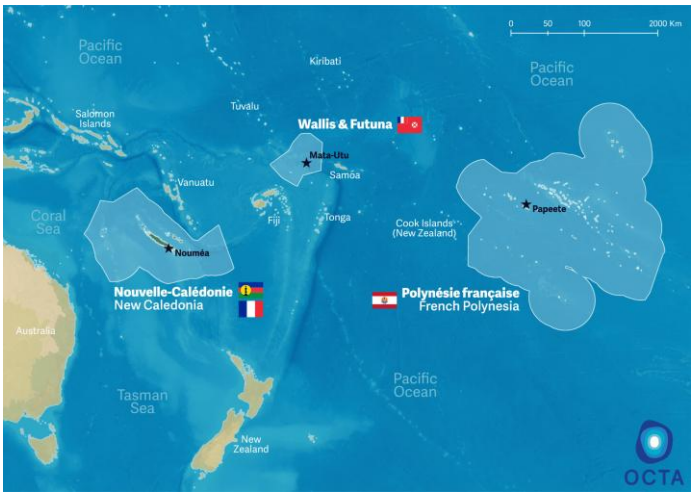

L'immense ZEE de Wallis et Futuna (257 000 km2) englobe en son sein de telles ressources, reconnues et cartographiées par Ifremer.

Mais leur exploitation industrielle est-elle possible et rentable ?

Et si c'était le cas, quelles seraient les retombées économiques réelles pour un petit territoire vite dépassé par les enjeux économiques et stratégiques mondiaux en cause ?

D/ Évolutions de l'Environnement

Les vulnérabilités du Territoire et de la région Pacifique en matière de changement climatique ont été listées par le GIEC :

- Hausse des températures (+ 1,1° entre 1971 et 2015 à Wallis-et-Futuna) ;
- Hausse de la température des eaux de surface (+ 1° ces cinquante dernières années et + 0,6° à + 2° d'ici 2100) ;
- Hausse du niveau de la mer (élévation de 26 à 98 cm d'ici 2100) ;
- Augmentation des cumuls annuels de précipitations ;
- Intensification des phénomènes climatiques extrêmes ainsi qu'une acidification des océans.

D'après le rapport du GIEC de 2022, si la planète se réchauffe de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, le risque de perdre plus de 90 % des écosystèmes marins et côtiers du Pacifique serait très probable d'ici 2050.
Sur la biodiversité, le changement climatique pourrait entraîner une fragilisation des écosystèmes, favoriser le développement d'espèces envahissantes, et entraîner in fine une perte de biodiversité et des services écosystémiques.

Toutefois, de grandes incertitudes persistent sur l'évolution de ces paramètres et leur impact réel sur le Territoire.

En effet, au sein de l'espace insulaire océanien, Wallis et Futuna apparaissent favorablement placées pour se montrer plus résilient aux changements climatiques et globaux à venir que nombre d'archipels voisins dont la vulnérabilité est affirmée. Plusieurs facteurs lui sont favorables :

- L'élévation du niveau marin dans la zone est modérée.
- Les cyclones sont pour l'instant rares.
- Le lagon de Wallis est bien protégé par un important récif barrière quasi continu
- L'altimétrie des îles permet d'envisager des replis stratégiques sécurisés à l'intérieur des terres
- La présence de cadres techniques en nombre suffisant et l'élévation du niveau scolaire sont des atouts pour sensibiliser les populations aux risques encourus.

5/ LA PRINCIPALE RICHESSE DE CE TERRITOIRE, C'EST SA JEUNESSE.

30 % de la population a moins de 20 ans.

Cette jeunesse est de mieux en mieux formée sur place au sein d'écoles primaires dans chaque village, de six collèges, d'un lycée d'État et d'un lycée professionnel agricole. Bien encadrée par la coutume et par l'Église, elle vit sainement à l'écart de la plupart des tentations du Monde moderne.

Généralement à l'aise dans les langues locales (wallisien ou futunien) mais aussi en français, et souvent en anglais, cette jeunesse veut progresser et leurs parents les y encouragent.

Les jeunes savent que pour effectuer des études supérieures, il faut partir. A minima en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Le plus souvent dans l'hexagone.

Ceux qui réussissent restent souvent là où ils ont fait leurs études. D'autres rentrent au Fenua et constituent petit à petit un corps de cadres locaux qui occupent de nombreux postes à responsabilité.

Ceux qui ne réussissent pas reviennent. Ils sont accueillis par cette société fondamentalement communautaire où ils rentrent dans le rang.

Mais ces jeunes ont vu autre chose, ils ont compris que le monde moderne est dur.

Ils apprécient le cocon coutumier local, même s'ils en déplorent les rigidités.

Nul ne souffre durablement de la faim à Wallis et Futuna. Chacun a un toit.

Cette culture, intacte, structure la société et la rend solide et résiliente.

Elle est respectée aussi par les nombreux wallisiens et futuniens qui rentrent après une carrière militaire (ils sont appréciés dans les armées) et ceux qui retournent au fenua après un emploi en Nouvelle-Calédonie.

Tout l'enjeu est là : accompagner cette communauté locale isolée, pour qu'elle se sente bien dans le monde d'aujourd'hui, sans la couper de ses racines.

Cette société a su évoluer. La Coutume a su assimiler l'arrivée des Européens et le bouleversement religieux qui s'est ensuivi.

En moins d'un siècle elle est passée d'un modèle de subsistance autarcique à l'informatique et au téléphone portable.

Il faut espérer que Wallis et Futuna puissent continuer à progresser à son rythme sous le regard bienveillant de la Collectivité nationale et le soutien financier de l'État.

Sources et remerciements :

Frédéric ANGLEVIEL (Professeur des universités),

Claire MOISE FAURIE (Linguiste Lacito CNRS),

Daniel FRIMIGACCI (Dir. de Recherche CNRS),

Eva GLOANNEC-JESSOP (Epouse d'administrateur),

Pierre LEILEVAI (DEA. Professeur certifié),

Jean-Louis NICOLLE (Dir. IEOM WF),

Dominique PECHBERTY (Dr anthropologue),

Bernadette PAPILIO -HALAGAHU (Chef du Service de la Culture WF),

Mgr Ghislain de RASILLY (ancien évêque de WF),

Christophe SAND (Dir. de l'Institut d'archéologie de la N-C et du Pacifique),

Atonio TAKASI (Professeur de futunien),

Fania TOA (Enseignante),

Bernard VIENNE (Dir. de Recherche IRD).

Crédit photos :

Préfecture-Administration supérieure de WF / J.F. Marin pour Comité du cinquantenaire / OCTA / CNRS /

Bibliographie sommaire :

ANGLEVIEL Frédéric. *Les missions à Wallis et Futuna au XIX -ème siècle*. CRET-CEGT. Coll. Iles et archipels. Bordeaux. 243 p.

ANGLEVIEL Frédéric et PAPILIO-ALAGAHAU Bernadette. *Wallis et Futuna 3500 ans d'histoire.* GROC et Comité du cinquantenaire. 2014. 120 p.

BATAILLON Mgr Langue d'Uvéa (Wallis*). Grammaire. Dictionnaire Uvéa-français*. Paris. Librairie Orientaliste. P. Geuthner.1932.

BELWOOD P. *Man's conquest of the Pacific*. New York. Oxford university press.1978.

FRIMIGACCI Daniel. *Aux temps de la terre noire. Ethnoarchéologie des iles Futuna et Alofi*. Paris. Peeters. Selaf. 1990.

FRIMIGACCI Daniel et VIENNE Bernard. *Wallis-Futuna 3000 ans d'histoire*. Association de la jeunesse wallisienne et futunienne en Nouvelle Calédonie. Nouméa. 2001

GARANGER José. *Le peuplement de l'Océanie insulaire. L'anthropologie*. Paris. PUF. 1992

LOTTI Alison. *Le statut de 1961 à Wallis et Futuna, genèse de trois monarchies républicaines (1961-1991)*. L'Harmatan. Paris. 532 p.

MALAU Atoloto, TASAKI Atonio et ANGLEVIEL Frédéric. *101 mots pour comprendre Wallis et Futuna*. Iles de lumière. Nouméa. 1999. 258 p.

MARIN Jean François. *Ko Uvea mo Futuna*. Iles de Wallis et Futuna. C'est dans l'air. Lyon. 2012. 120 p.

NICOLLE Jean-Louis. *Rapport économique annuel 2024 Wallis et Futuna*. Institut d'Emission d'Outre-mer. Paris. 2025. 176 p.

SAND Christophe. *Uvea, la préhistoire de Wallis, ile de la Polynésie occidentale*. Grain de sable. Nouméa. 1998. 51 p.

TUI Mikaele et HUFFER Elise. *Uvea*. Institute of Pacific studies. Suva. 2004. 198 p.